

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2013

Le 27 septembre 2013, sur convocation régulière du Maire en date du 20/09/2013, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux

**Patrice JEGO** a été nommé secrétaire de séance.

### 1. LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES

Le Maire, rappelant que le PLU comprendra des zones réservées aux logements aidés, présente la demande de contribution adressée à la commune de la part du Conseil Général pour alimenter les fonds du FSL à raison de 0.61 € par habitant et du FAAD de 0.30 € par habitant.

#### FSL

Le Fonds de Solidarité pour le Logement est alimenté par la contribution du Département et par les contributions volontaires des collectivités locales et autres structures oeuvrant pour le logement.

Il intervient pour aider les familles à accéder et à se maintenir dans un logement décent et indépendant.

#### FAAD

Le Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté est alimenté aussi par le Département, les collectivités locales mais également par la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, les gestionnaires du 1% logement et des établissements prêteurs.

Il a pour objectif de soutenir les accédants à la propriété en difficulté dans la poursuite de leur projet immobilier par un accompagnement social et financier.

Au cours de la discussion, Jean-Marc Bousset insiste sur le rôle des banques pour alerter les futurs acquéreurs sur leurs difficultés futures à faire face aux remboursements ; de plus, il insiste sur le fait que les communes ont de moins en moins d'aides de la part du Département et de l'Etat ; c'est pourquoi, il ne votera pas les aides à destination du budget départemental.

Bernard Maise le rejoint dans sa position : les communes ne doivent pas se substituer aux banques et il est vrai qu'il est fait appel aux communes pour participer financièrement alors qu'elles ont elles-mêmes de moins en moins d'aides.

Patrice Jego indique qu'il votera la participation au FSL mais pas celle au FAAD car ce dernier concerne des gens en accession à la propriété, ce qui est de la responsabilité des banques ; de plus, cette participation ne mettra pas en péril les finances communales.

Jeannine Druot et Annelise Brayer s'orientent également pour une participation communale au FSL, pour les mêmes raisons ; Corinne Debuigne, quant à elle, votera pour une participation au FSL et au FAAD.

Franck Gibertini et Jean-Marie Débois sont gênés par le fait que les communes n'aient pas un droit de regard sur ces aides « distribuées » par le département.

Le vote donne le résultat suivant :

FSL : 11 voix pour – 5 contre (JM. Bousset, B. Maisse, F.Gibertini, A.Prod'homme, Y.Sugny)

FAAD : 15 voix contre et 1 pour (C.Debuigne)

## **2. ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

L'absence pour maladie ou accident de service peut grever le budget des collectivités. C'est pourquoi, les collectivités peuvent souscrire un contrat d'assurance spécifique.

Jusqu'à présent la commune était assurée auprès de la compagnie CIGAC.

Le Centre de Gestion a souscrit un contrat-groupe d'assurances en vue de garantir les risques statutaires du personnel communal.

Ce contrat, en capitalisation sans reprise des antécédents, a été souscrit pour 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ; les conditions sont les suivantes :

- Agents affiliés à la CNRACL : taux de 4.08 % sur la masse salariale brute (environ 135 000 €) – franchise de 10 jours.
- Agents non affiliés à la CNRACL : taux de 1.10 % (sur 23 000 €) - franchise de 10 jours

Jean-Marc Bousset précise que le nouveau contrat ne reprendra pas les dossiers des malades en cours.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention d'adhésion à cette assurance.

## **3. SECURITE AU TRAVAIL**

Afin d'assurer le bon respect des règles relatives à la santé et à la sécurité au travail dans les collectivités territoriales, le décret n°85-603 prévoit l'organisation d'un dispositif d'inspection.

Le Maire propose de passer une convention avec le Centre de Gestion du Doubs pour une mise à disposition gratuite d'un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI).

L'ACFI vérifie les conditions d'application des règles ayant trait à la protection de la santé et à la sécurité des agents ; il est consulté pour avis sur les règlements et consignes que le Maire souhaite adopter. Il assure un conseil sur la mise en œuvre des règles liées à la prévention des risques professionnels.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec le centre de gestion du Doubs.

#### **4. COMPLEMENT D'HEURES POUR UN AGENT TECHNIQUE**

Maryse Buttet assure l'entretien de différents locaux communaux (mairie, salle des fêtes, salle des sports...)

Suite à l'ouverture de la mairie (plus grande) et à différentes modifications d'utilisation de salles par les associations locales, un calcul des heures a été effectué en concertation avec l'agent.

Le Maire propose d'augmenter son temps hebdomadaire de travail qui est actuellement de 24.24 heures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de passer son temps hebdomadaire à 27 heures à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013.

#### **5. REGULARISATION CESSION PARCELLE FORMET RUE DES PECHERS**

Jean-Michel Faivre fait un court historique :

Suite au plan de bornage de la rue des Pêchers élaboré en 2001 au moment de la création du lotissement *le Clos des Vignes*, un acte notarié enregistré le 15 avril 2009 a régularisé les échanges de terrains entre la commune et la famille Formet.

Il s'avère que la parcelle AB 324, de 21 ca, a été cédée à ce moment-là à l'indivision Formet et l'acte notarié n'a pas tenu compte de l'attestation faite par le Maire de l'époque certifiant que cette parcelle serait cédée gracieusement au futur propriétaire de la parcelle AB 117 achetée à M. Formet ;

Ce particulier revend aujourd'hui sa propriété et M. Formet souhaite que la commune reprenne la parcelle AB 324, permettant au nouvel acquéreur de sortir sur le domaine public – Bernard Maisse demande que l'office notarial, en partie responsable de l'erreur, prenne à son compte une partie des frais de ce nouvel acte.

Yvette Sugny insiste sur le fait que le nouveau propriétaire était connu au moment de la régularisation des échanges de terrains.

Jean-Marc Bousset pense qu'il serait plus simple que le nouvel acquéreur de la parcelle 117 achète également la parcelle 324 à M. Formet pour l'euro symbolique ; cela éviterait à la commune de repayer les frais d'acte notarié sur cette parcelle (de l'ordre de 1 000 €).

Vote : 15 voix pour l'achat de la parcelle AB 324 au prix d'1 € symbolique à l'indivision Formet et 2 abstentions (JM Bousset et D. Clerget)

#### **6. CESSION DE TERRAIN COMMUNAL RUE CHARRIERE SALEE**

Suite à la réfection de la rue, la municipalité a souhaité régulariser le foncier .Pour cela, elle a contacté quatre riverains qui étaient concernés par un terrain communal entre leur propriétés et la voirie.

Lors des rencontres, ceux-ci ont déclaré unanimement qu'en 1987 la commune avait autorisé la sortie directe sur la voie et oralement que le terrain serait réparti gratuitement entre les riverains.

Un compromis a été trouvé le 24 août dernier et le maire présente au Conseil Municipal les bases de la négociation. Le prix retenu serait de 7 € le m2.

Bernard Maise fait état de l'estimation du service des Domaines et souhaite que le terrain communal ne soit pas « bradé » - il propose le prix de 10 €. Claude Juillet est d'accord sur ce prix car cette acquisition apportera un plus à leur propriété.

Jean-Marc Bousset rappelle que des cessions de terrains le long des voies communales ont déjà été faites à des prix bien inférieurs (exemple rue d'Emagny) et souligne que le compromis trouvé régularise l'accord de 1987.

Annelise Brayer déplore la disparité de traitement entre les terrains.

Franck Gibertini et Jean-Marie Débois font remarquer que ces terrains longeant la rue Charrière Salée ont toujours été entretenus par les riverains concernés et souhaitent que la situation soit enfin régularisée ; la commune n'aura pas à assurer la tonte.

PROPRIETAIRES	CADASTRE	surface	7 €/m2
PERRET	AD 80	105	735
BRAZZOROTTO	AD 79	186	1 302
TONEATTI	AD 75	225	1 575
ROBERT	AD 73	73	511
		TOTAL	4 123

Le Conseil Municipal, accepte la vente des terrains au prix de 7 € par 10 voix pour et 7 contre (A.Brayer, C.Coulon, D.Clerget, J.Druot, C.Juillet, B.Maise, A.Prod'homme souhaitaient un prix de vente à 10 €) - Les frais d'actes seront à la charge des acquéreurs.

## 7. CONTRAT DE BUCHERONNAGE

Suite aux demandes de devis, l'O.N.F a remis deux propositions à la commune. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat avec l'entreprise **Guinet** pour effectuer les travaux de bûcheronnage en 2014, aux tarifs suivants :

- abattage des grumes : 10 € le m3
- débardage des grumes : 7.5 € le m3
- abattage et débardage bois d'industrie : 17.5 € le m3
- façonnage des stères : 19.5 € le stère
- débardage des stères : 10.5 € le stère
- câblage des grumes : 64 € de l'heure
- éhoupage des grumes : 30 € par tige

## 8. AGES ET VIE – MODIFICATION DU BAIL

Jean-Michel Faivre informe que la maison « Ages et Vie » a été inaugurée et que le rez-de-chaussée occupé par les personnes dépendantes ouvrira le 15 octobre.

Il rappelle qu'une promesse de bail avait été signée par la commune et présente les modifications apportées à ce bail signé avec Ages et Vie Gestion.

### Faculté de substitution pour le paiement du loyer

Chaque personne âgée ou handicapée paiera son loyer **directement** à Ages et Vie alors qu'il était prévu que le loyer serait versé à la commune et que la commune reverserait cette recette à Ages et Vie tous les 4 mois – la commune paiera la différence entre le montant global du loyer et les sommes versées directement par les locataires, en cas de vacance d'appartement. Si le locataire ne paye pas son loyer, Ages et Vie gère le non-paiement. La régularisation se fera une fois par an.

### **Garantie de loyer**

Au départ, il n'y avait pas de clause de garantie de loyer alors que maintenant il a été ajouté qu'en cas de non location, la commune sera redevable de 12 % du montant total des loyers (ce qui correspond à environ 2 mois de loyer)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le bail avec Ages et Vie Gestion.

Pour information, il est indiqué que sur les 14 logements réservés par des personnes dépendantes, 4 personnes sont de Pouilley et 5 ont des descendants à Pouilley.

## **9. TRANSFERT DE CREDITS**

Jean-Marc Bousset explique qu'une décision modificative budgétaire est nécessaire pour alimenter le programme 59 PLU ; en effet, les publications dans les journaux s'élèvent à 1 622.16 € - les crédits nécessaires soit 1 650 € seront prélevés du programme 56 Matériel mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette modification.

## **10. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **Information sur réunion CAGB du 26 septembre**

#### **Aire de jeux**

Jean-Marc Bousset indique que la CAGB, le 26 septembre, a décidé d'accorder une subvention de 6 760.04 € pour la construction de l'aire de jeux au centre du village. Il précise que les terrassements et autres travaux d'implantation ont été retirés de la base subventionnable.

#### **Logements rue d'Emagny**

La CAGB a attribué une subvention à Habitat 25 pour une opération d'acquisition de 9 logements individuels groupés, rue d'Emagny – coût de l'opération 1 385 927 € - subvention CAGB de 55 000 €.

### **Informations diverses sur le SYBERT**

### **Badges d'accès aux déchetteries**

Jean-Marc Bousset rappelle qu'à partir du 1<sup>er</sup> octobre : Pas de badge – pas d'entrée !  
400 demandes de badges sont enregistrées chaque jour. La conséquence de la mise en place des badges est la disparition de près de la moitié des professionnels qui s'adressent à des entreprises privées (Nicollin à la Chaille de Pouilley ...)

### **Mise aux normes des murets dans les déchetteries**

Suite à des accidents survenus dans diverses déchetteries, des mises aux normes vont être entreprises : les murets d'accès aux bennes vont être rehaussés.

### **Bennes – meubles**

Jean-Marc Bousset explique qu'en 2014, des bennes seront destinées à la récupération des vieux meubles.

### **Couches lavables**

Après l'expérimentation des poules pour réduire les déchets, des kits de couches lavables seront distribués à des familles souhaitant en faire l'expérience.  
Il est rappelé qu'un enfant (de 0 à 2 ans ½) produit 1 500 kg de couches.

### **Règlement salle des fêtes**

Le règlement de la salle des fêtes fait apparaître que seuls les Appuliens peuvent louer la salle des fêtes et qu'il n'y a pas de sous-location possible.

Il était admis que les Appuliens pouvaient louer pour les fêtes organisées pour leurs enfants mais suite à des demandes, il y a lieu de revoir les types d'autorisations tout en sachant que les contrats seront établis au nom de la famille Appulienne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, précise que les Appuliens pourront louer pour :

- Leurs ascendants et descendants (enfants et petits-enfants)
- Leur(s) Sœur(s) ou frère(s)

### **4L Trophy**

Mehdi Messaoudi va participer à cette action sportive et humanitaire dans le désert marocain ; il est sponsorisé par de grandes enseignes nationales mais il demande à la commune de l'aider financièrement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lui verser 100 €.

### **Alimen'Terre**

Annelise Brayer informe que l'association passera un film sur le gaspillage alimentaire le samedi 29 novembre 2013 à 20h.

### **Prochaines réunions**

- 18 octobre – 20h – Conseil Municipal
- 23 octobre – 18h30 - CCAS

## **INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES**

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 31 décembre auprès du secrétariat de mairie. Vous voudrez bien vous munir de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile.